

Délibération n°2504-27

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 13
Présents : 12+1 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRI – Fabienne GALLI – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN

Absente excusée : Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : Dégrèvement facture eau
Assainissement Chemin des
Plans**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que Mme THOVERT Sylvie – demeurant 13 chemin des Plans à CANTARON – a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau assainissement.

En effet, en 2024, suite à un problème de fuite, sa facturation a augmenté. Le nombre de m3 facturé est de 125 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 57 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 218.95 € et se décompose comme suit :

Taxe sur Consommation eau	57 m3 X 0.0213 =	1.21 €
Redevance pollution d'origine domestique	57 m3 X 0.29 =	16.53 €
Consommation assainissement	57 m3 X 1.62 =	92.34 €
Modernisation réseaux collecte	57 m3 X 0.16 =	9.12 €
Consommation eau (de 21 à 150 m3)	57 m3 X 1.75 =	99.75 €

Les 218.95 € seront affectés sur les articles comptables correspondants et viendront en déduction de la facturation d'eau assainissement émise au 2^{ème} semestre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** un dégrèvement exceptionnel de 57 m3 sur la facturation d'eau assainissement du deuxième semestre 2024 de Mme THOVERT Sylvie pour un montant de 218.95 € (articles comptables correspondants).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard BRANDA

Date de signature : 22/04/2025

Qualité : Maire